

Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Les travaux du comité de l'ADIJ

Le Comité de l'ADIJ a siégé le 19 octobre à Tramelan, sous la présidence de M. René Steiner. Un hommage a été rendu à la mémoire d'Henri Farron, trésorier de l'ADIJ, récemment décédé, qui occupait la charge de caissier de l'association depuis trente-deux ans. Son successeur a été désigné en la personne de M. René Domont, maire de Courtedoux et préposé à l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy.

Deux nouveaux membres de la Commission de la formation professionnelle ont été nommés : MM. Max Vogt, de Delémont, et L.-P. Poirier, de Porrentruy. En revanche, il a fallu enregistrer la démission de M. René Schaublin, de Malleray. A la Commission de sauvegarde du patrimoine, M. Pierre Schaller, instituteur à Delémont, démissionnaire, est remplacé par M. Etienne Chavanne, architecte à Moutier, qui fonctionnera comme secrétaire.

Le Comité de l'ADIJ a ensuite mis au point le texte de sa réponse à la Commission dite « des vingt-quatre ».

Après avoir octroyé une subvention de 2400 fr. pour l'édition en langue française de guides pédestres des Franches-Montagnes et de la région de Moutier, le Comité de l'ADIJ s'est enfin penché sur le programme de première urgence de la Commission routière jurassienne, qui demande l'aménagement d'un réseau de routes principales comprenant la Transjurane Boncourt - Porrentruy - Delémont - Moutier - Oensingen, les routes de Bâle - Delémont - Tavannes - Sonceboz - Bienne et Sonceboz - La Chaux-de-Fonds, de même que, nouveauté, l'axe Delémont - Glovelier - Saignelégier - La Chaux-de-Fonds qui, en raison de la vocation touristique des Franches-Montagnes, devrait être promu du rang de route de jonction à celui de route principale. Le Comité de l'ADIJ s'est prononcé favorablement sur le principe de ces revendications, soumises actuellement aux associations jurassiennes.

La Commission sociale de l'ADIJ et l'assurance maladie

La Commission sociale de l'ADIJ élargie s'est réunie le 2 novembre à Moutier, sous la présidence de M. Willy Sunier, préfet. Elle avait inscrit à son ordre du jour une seule question : l'assurance maladie. On constate en effet de toutes parts que la dernière révision de la LAMA a provoqué une explosion de frais dans tous les domaines de l'assurance maladie qui met en péril le principe même de cette assurance.

Mme Jeanne Fell-Doriot présenta un commentaire de la brochure qu'elle a consacré à « l'assurance maladie suisse à un tournant ». Elle exposa les lacunes de notre régime actuel et les réformes qu'il conviendrait d'envisager. Il s'ensuivit une discussion nourrie

La Commission sociale proposera au comité de l'ADIJ d'inscrire le problème de l'information en matière d'assurance maladie à l'ordre du jour de ses préoccupations.